



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 18 MARS 2009 à 20 H 30

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 mars 2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Présents : Mmes et Mrs Maryannick GARIN, Maurice FROMENT, Jacques BONNIN, Marie-Thérèse PELLET, Ivan KIMMERLE, Armand BES, Maxime TAILLAND, Alain DIDIER, Sabine BARRAS, Pierre ARMAND, Lucie BOLIVAR, Olivier MAVIEL, Claire ETUY, David BES, Emilien DEL PAPA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Thérèse PELLET

La séance ouverte, Marie-Thérèse PELLET donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 5 février 2009. Celui-ci est signé ensuite par tous les conseillers.

APPROBATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2009 DE LA COMMUNE :
BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE

Ils font apparaître en recettes et en dépenses les engagements financiers de fonctionnement et d'investissement de la commune pour 2009. Ils tiennent compte des résultats de l'année précédente.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter les impôts locaux en 2009 et de les reconduire comme suit : Taxe d'habitation : 8,15 % ; Taxe foncière sur le bâti : 10,97 % ; Taxe foncière sur le non bâti : 42,98 % ; Taxe professionnelle : 12,36 %.

Section fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 576 774 € (dont 216 000 € d'autofinancement).

Section investissement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 360 068 €.

Le budget global d'un montant de 936 842 € est adopté après vote à l'unanimité.

BUDGET DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Section fonctionnement : elle est équilibrée à 242 900 € (dont 154 000 € d'autofinancement).

Section investissement : elle est équilibrée à 315 195 €.

A noter la réinscription en section investissement du projet de construction d'une station d'épuration au village en remplacement de la station existante. Les crédits budgétisés à cet effet s'élèvent à 254 514 € en dépense et 104 497 € de subventions en recettes.

Le budget global de 558 095 € est adopté après vote à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Considérant que les comptes de gestion 2008 établis par le trésorier respectivement pour la commune et le SEA sont identiques aux comptes administratifs approuvés le 5 février dernier,

Considérant que la gestion est régulière,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion susvisés n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE A REALISER EN 2009

Monsieur le Maire expose que la commission de la voirie ayant recensé les chemins les plus dégradés, la DDE a procédé à une première estimation des travaux à réaliser pour un montant de 57 323 euros TTC.

Programme des travaux à réaliser : Montée au Donjon ; Chemin des Alyssas (L.BES) ; Pont sur le chemin de la Garde Adhémar ; fossé aux Grèses (évacuation des eaux pluviales) ; Chemin Combe du Verger (devant chez M FREJAVILLE) ; Chemin de la Croix ; Chemins du Rouergue ; émulsion pour l'ensemble de la voirie.

Il ajoute qu'il conviendrait de réaliser ces travaux avant l'été pour obtenir des résultats plus performants et précise que le département accorde une subvention à hauteur de 40 % du montant HT.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Définit le programme des travaux suivant les propositions de la commission, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres au plus tôt et de solliciter le Conseil Général en vue de l'octroi d'une subvention.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE FACTURE EAU ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire expose que le trésorier l'a informé de son impossibilité à recouvrer la facture d'eau assainissement 2008 de la SCI Salomé de St Restitut, d'un montant de 80,00 €.

Cette société étant en liquidation judiciaire, le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur le montant de cette facture.

CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA REVISION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle brièvement les compétences du CAUE et sa mission essentielle d'accompagnement des collectivités à la maîtrise d'ouvrage.

Il propose que la commune fasse appel à cet organisme pour l'aider à préciser et formuler les enjeux de son projet territorial et à intégrer ce travail dans le cahier des charges de l'étude de révision du PLU.

Sollicité à cet effet, le CAUE propose une convention d'objectifs dont lecture intégrale est faite.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, approuve ce projet de convention et le coût global de la prestation de 1195 €. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 H 15

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 20 mars 2009